



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 233

Mars 2018

Réunion de Conseil Municipal du 23 Février 2018

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Éric, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure

ABSENTS EXCUSÉS : BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, FAUCHARD Ghislain a quitté la séance en cours pour raisons professionnelles, GABORIEAU Stéphanie qui a donné pouvoir à HUCTEAU Amélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNAUD Alain



Subventions 2018

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2018 les subventions suivantes :

Associations Communales	Montant 2018
Chauché VTT	550 €
BCCF Vendée	1 300 €
US Chauché Tennis de Table	600 €
US Chauché Football	1 200 €
Chauché Chess Club	200 €
Moto Club Chauchéen	250 €
Comité des fêtes (1)	1 200 €
K. Dens	300 €
"Au Plaisir de Lire"	800 €
UCAC	1 000 €
Société de Chasse St Hubert	600 €
Solidarité Paysans 85	50 €
ADILE	50 €

Ecole Saint Christophe

Participation communale 2018

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le forfait pour l'école privée St Christophe de Chauché. Ce forfait s'élèvera pour l'année 2018 à 587 € (585 € en 2017) par élève inscrit. 276 élèves ont été comptabilisés au 1/1/2018, soit une participation globale de 162 012 €.

Familles Rurales

Participation communale 2018 pour le centre d'accueil et de loisirs, le transport scolaire et l'accueil jeunes

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Centre d'accueil et de loisirs : 81 666 €
- Transport Scolaire : 2 750 €
- Accueil Jeunes : 2 250€ – Le Bureau Municipal maintient à 160 h le temps d'animation comme prévu dans la convention partenariale du 2 Juin 2015.

Budgets 2018

Présentation des travaux des commissions – autorisation de dépense avant le vote du BP pour le Budget Général

Commission : Finances – Administration Générale

- Q.H.E. Le Hameau des Prés Etude financière – Prix de vente
- Intégration des nouveaux agents : Marie FRAPPIER, Annie GABORIEAU et Aimé GODARD
- Détermination d'un loyer pour le(s) occupant(s) du commerce 3.
- Décision concernant l'évolution du Restaurant scolaire
- Opération Voisins Vigilants.
- Diagnostic énergétique des bâtiments par le SYDEV

Commission : Petite Enfance – Scolaire – Périscolaire – Personnes âgées – CMJ – Social - Culture

- Logements séniors Place de l'Eglise (Maîtrise d'ouvrage CC) : participation financière 13300 €
- Mise au point de toutes les conventions avec Familles Rurales
- Bibliothèque : Suivi de la mise en réseau intercommunal - Soutien et accompagnement des bénévoles de l'association locale. Câblages téléphonique et internet pour la mise en réseau
- Plan communal de sauvegarde : Mise en fonctionnement du mégaphone, voir à organiser une simulation
- En lien avec le CCAS, suivi des logements sociaux (fiche de diagnostic), fiche d'utilisation du local commun du foyer soleil, budget animation pour les journées à thème, suivi des dossiers d'aide sociale, repas des aînés
- Restaurant Scolaire : Achat matériel : congélateur, coupe-légumes, sauteuse, fontaine à eau... - Gestion au quotidien (pointage absence), gestion du personnel, mise en place de règles de vie avec possibilité de sanctions... Finalisation reprise du service (Centre de Loisirs)

Commission : Bâtiments – Relation avec le milieu associatif, sports et loisirs

- Vestiaires du foot : Changement des 6 portes extérieures (remplacement par des portes métalliques) et Ad'ap
- Local chasse: fournitures divers matériaux
- Mairie: Aménagement sous-sol (report solde 2017)
- Complexe sportif: Réaménagement du sanitaire femme en PMR (report solde 2017)
- Commerce 3: Finitions intérieures

- Logement 1 et 3, rue de la petite Maine: Ravalement de façade et nettoyage de la toiture
- Restaurant scolaire : Etude de faisabilité avec la SPL
- Atelier municipal : Aménagement d'une pièce intérieure (en un vestiaire féminin et une salle de pause) plus nettoyage de la toiture
- Pharmacie et bibliothèque ; Ad'ap ext
- Travaux divers : imprévus
- Agence postale (bâtiment 30 et 32 rue du centre) pour mise en vente
- Presbytère : DPE + arpentage + Modification du réseau d'eau (compteur) pour mise en vente
- Achat petit matériel et divers

Commission : Environnement – Communication – Festivités

- Rond-point route de Grasla : Aménagement paysager (fonctionnement)
- Route de St Fulgent : Chemin piétonnier et sécurisation (fonctionnement)
- Contrat paysage rural Fin avec le QHE « Espace La Vallée des Prés » et suivi travaux de cette phase avec la Commission Urbanisme
- Aménagement des Halles (mobiliers urbains)
- Matériel Espaces Verts, communication et festivité :
 - Taille haie, Bétonnière, Aérateur
 - Panneau publicitaire-Borne d'information mairie-Création d'un compte Facebook (diffusion d'infos interactions)
 - Illuminations - renouvellement médaille de la commune et sapin de Noël (Halles, Eglise, Bourg)

Commission : Voirie – Assainissement – SYDEV

Assainissement :

- Travaux de finition des revêtements de surface : les Acacias, accès M. LHOMME, Rue de la Petite Maine
- Transfert de la compétence à la CC au 1/01/2019
- Suivi de la conformité des branchements
- Suivi du contrat de Délégation de Service Public (DSP) confié à la Nantaise des Eaux, accompagné de Gétudes
- Rue du Rocher : diagnostic / réparation réseaux EU / EP

Voie :

- Grosses réparations à poursuivre
- Programme pluriannuel de remplacement des panneaux de villages
- Poursuite de la numérotation des habitations dans les villages
- QHE : suivi travaux VRD (GéOuest / SyDEV)
- Aménagement Rue du Rocher : étude avec SPL
- SyDEV : entretien / rénovation éclairage public et effacement réseaux Rue du Rocher
- Réflexion / réalisation d'aménagements de sécurité La Brossette
- Suivi / accompagnement du nouvel agent technique voirie

Commission : Urbanisme – Monde économique – Agriculture

- QHE : Lancement des travaux, suivi et commercialisation
- Maison de santé : veille pour l'acquisition de terrain
- Acquisitions foncières : Rue de la Promenade et autres
- Projet de dissolution de l'Association Foncière : Suivi de

l'évolution des acquisitions par les riverains, état des lieux des chemins et fossés restants, en lien avec la Commission Voirie et cela avant transfert à la Commune

Le Conseil Municipal autorise (avant le vote du budget primitif et conformément à l'article L.1612.1 du CGCT) M. le Maire à engager ou mandater la dépense d'investissement suivante au Budget Général 2018 : l'acquisition d'un aérateur pour un montant de 4 500 € pour l'entretien des terrains de foot.

Q.H.E Le Hameau des Prés

Attribution et autorisation de signature des marchés Lot n°1 Travaux de voirie et assainissement EU et EP/Lot n°2 Travaux d'aménagement paysager

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ASP et Géouest co-traitant (maîtrise d'œuvre), des échanges en Commission Urbanisme et avec le service Environnement, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de la façon suivante :

Lot	Nature du lot	Entreprises retenues	Montant Tranche ferme et tranche optionnelle HT	Variante HT	TOTAL HT Avec variante
1	Travaux de voirie et assainissement EU et EP	SOFULTRAP/ MIGNE TP 85250 SAINT FULGENT	354 750.00 €	8 132.00 €	362 882,00 €
2	Travaux d'aménagement paysager	SARL BROSSEAU- 85600 BOUFFERE	75 681.57 €	2 122.75 €	77 804.32 €
TOTAL			430 431.57€	10 254.75€	440 686.32 €

Présentation et validation du CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain) et du CPRAE (Cahier des Prescriptions et Recommandations Architecturales et Environnementales)

-Le C.C.C.T. (Cahier des Charges de Cession de Terrain) et le CPRAE (Cahier des Prescriptions et Recommandations Architecturales et Environnementales) documents élaborés par l'équipe de maîtrise d'œuvre et examinés par la Commission Urbanisme sont validés.

Vendée Eau Convention pour extension du réseau d'eau potable pour desservir la Tranche Ferme (22 lots) – SYDEV Convention pour extension du réseau électrique pour desservir la Tranche Ferme (22 lots)

-Les travaux d'extension du réseau d'eau potable et la pose du poteau d'incendie (Montant de la participation communale : 16 132.53 € TTC) et du réseau électrique (Montant de la participation communale : 83 547 €) sont également validés.

Mise en réseau des bibliothèques

Convention entre la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – les Essarts et la commune de Chauché.

Le Conseil Municipal valide le projet de convention pour la mise en réseau des 13 bibliothèques, présentes sur le territoire de la communauté de communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts. Cette mise en réseau passe par la création d'un catalogue et d'un portail communs, l'instauration d'une carte unique, le développement d'un fonds documentaire communautaire et la mise en place d'un service de navettes, pour faciliter la circulation des documents.

Urbanisme

Désignation d'un élu pour la signature d'une autorisation d'urbanisme

M. le Maire s'est retiré afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal désigne Mme Myriam BARON, 1^{ère} adjointe, pour prendre les décisions relatives au Permis de Construire n°PC08506418U0006 déposé par M. Le Maire le 1^{er} février dernier ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il a pris note que les frais liés à l'éventuel déplacement d'un candélabre dans le cadre de son projet seront à sa charge.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposée depuis le 26 Janvier 2018 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour deux propriétés sises rue des saules et la Coumaillère

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 30 Mars 2018 à 20h00.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

Le samedi 17 mars, la permanence sera tenue par Mme Myriam BARON, 1^{ère} adjointe.

Marchés HT signés depuis le 26 Janvier 2018 :

Date d'attribution ou signature commande	Entreprise ou organisme	Montant HT			
25/01/2018	QUIETALIS Remplacement sonde à piquer sur four	149.85	30/01/2018	ASCL Maîtrise d'œuvre – Aménagement RD37 – Etude Avant-Projet	3500.00
29/01/2018	CHOMETTE Vaisselle Restaurant Scolaire	112.77	02/02/2018	TOURBIERE DE France Terreau Espaces Verts	551.00
30/01/2018	SYDEV Participation sécurisation P0013 La Brossette	1 302.00	02/02/2018	VERVER Export Dahlias	112.90
30/01/2018	SYDEV Restaurant Scolaire – Etude de faisabilité – Participation audit énergétique	299.00	08/02/2018	SARL GAPE Réparation Barrière Bois Routes des Essarts	392.17
30/01/2018	SYDEV Eclairage public - Participation programme rénovation 2018	13 500.00	13/02/2018	SAFE Formation AIPR Agents Service Technique	565.84
			15/02/2018	GAPE Elagage des arbres à Fruchet	312.60
			15/02/2018	QUINCAILLERIE DU BOCAGE Bâche serre suite tempête	243.00

APPEL À BÉNÉVOLES



Depuis le 1^{er} Janvier 2018, le restaurant scolaire est géré par la commune. **Nous recherchons des bénévoles éventuellement intéressés pour assurer le service**, de 11h30 à 13h30, le Lundi, Mardi, Jeudi, et Vendredi. Merci de vous rapprocher **de la Mairie (8, Rue de la Petite Maine – 02.51.41.83.09.)**.

CHAUCHÉ SUR FACEBOOK !



Après le bulletin communal numérique, la commune de Chauché a décidé de rejoindre la communauté Facebook.

<https://www.facebook.com/communedechauche/>



PLUIh : exposition itinérante à la mairie de Chauché du 26 mars au 8 avril 2018

Pendant 2 semaines, aux horaires d'ouverture de la mairie, vous pourrez, par une exposition, prendre connaissance du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) du PLUIh.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN(S)



Depuis la mi-février, la Mairie est régulièrement sollicitée pour des chiens en divagation, des chiens au comportement agressif ou pour la présence d'excréments sur les trottoirs, sentiers...

Je me déplace en personne et fais appel aux agents communaux pour tenter de capturer le chien et/ou nettoyer les déjections canines qui se trouvent le plus souvent sur le passage des personnes âgées, malvoyantes ou se déplaçant en fauteuil roulant... C'est inacceptable ! Le propriétaire est seul responsable de son animal ...

POUR RAPPEL :

1. Depuis 2008, la commune a signé une convention avec la Communauté de Communes pour la mise en fourrière de tout animal en divagation (Sont considérés comme errants les animaux divaguant sur la voie publique seuls)
Ils seront récupérés par les services techniques et conduits à la Fourrière intercommunale qui facturera **80 €** au propriétaire, plus **50 €** pour l'identification si besoin et **15 €** par jour d'hébergement.
Cela représente également un coût pour la collectivité (temps passé par les agents communaux et coût du véhicule)
2. Dès que le Maire est alerté d'un fait de morsure, le propriétaire ou le détenteur du chien, dans les 24 heures, doit, à ses frais, faire surveiller son chien par un vétérinaire. Pendant cette surveillance, le chien doit être soumis à une évaluation comportementale, par un vétérinaire agréé qui communiquera le résultat au Maire. Au vu du résultat le détenteur ou le propriétaire du chien pourra se voir imposer une formation en vue d'obtenir une attestation d'aptitude.
En cas de danger grave et immédiat, et après avis d'un vétérinaire désigné par le Préfet, il peut être procédé à son euthanasie.
Les chiens dangereux de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) et de 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense) doivent être déclarés en Mairie.
3. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Aussi, j'invite tous les propriétaires d'animaux domestiques à se comporter en citoyens responsables et respectueux de leurs voisins.

Le Maire,
Christian MERLET

INFOS PRATIQUES

RELAIS POSTE

Depuis le 1er Février 2018, le commerce VIVAL, sis Allée des Tilleuls, est devenu « Relais Poste. »

A noter que certaines opérations financières ne pourront pas être effectuées comme auparavant.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du VIVAL.

Les boîtes aux lettres de l'ancienne agence postale sont déplacées à l'intersection de la rue de Grasla et l'allée des tilleuls.

Horaires VIVAL :

Du lundi au vendredi : de 6h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Le samedi : de 6h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h30

Le dimanche : de 8h00 à 12h30





Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09 , pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile , vous devez contacter le 3237 .			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
 ☎ 02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
 du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
 le Samedi de 9h00 à 12H00.
 (L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE
 Tous les **Mardis** de 9h30 à 12h30
 à **CHAUCHÉ**,
 au centre périscolaire
 «Les Scoubidou».
 Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.
Mme CANTELOUBE /
 ☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à **CHAUCHÉ**
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :
Jeudis 11 et 25 Janvier 2018 au centre
 périscolaire « Les Scoubidou » -
 UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
 ☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
 Annulation le matin même :
 ☎ 07.87.71.97.48

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} **Mardi** de chaque mois de 9h30 à 12h
Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
 Les mardis de 9h30 à 12h
 au centre médico-social de **ST FULGENT**
 Tous les matins de 9h30 à 12h au centre
 médico-social
 de **MONTAIGU** ☎ 02.51.94.16.70.

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)
 11, Rue des Forêtis – Parc d'activité
 Polaris – 85110 CHANTONNAY
 ☎ 02.28.15.31.50.

ADMR

Comité de secteur du Pays
 de **ST FULGENT - LES ESSARTS**
 18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT FULGENT
 ☎ : 02.52.61.47.46.
 Mail : paysdestfulgent@admr85.org
 Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et
 accueil physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de
 14h00 à 17h30

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
 Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous
 munir d'une carte qui est à demander à la
Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT
 ☎ 02.51.43.81.61.

MESSAGES DES ORGANISMES

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

Mesdames, Messieurs les Maires de Vendée,

LES FAITS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée met en garde contre le démarchage à domicile.

Des faits récents ont démontré une fois encore que les malfaiteurs ciblent plus particulièrement les seniors.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent son attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents municipaux, EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes, etc.) ou vendent des calendriers ou encore des objets de Lourdes.

LES RECOMMANDATIONS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement :

- identifier le ou les visiteurs visuellement par la fenêtre, le visiophone, l'entrebâilleur ou le viseur optique,
- exiger la présentation d'une carte professionnelle et (ou) de l'ordre de mission même si cette personne porte un uniforme,
- solliciter la présence d'un ami ou d'un membre de votre famille susceptible de se déplacer rapidement,
- en cas de doute, refuser l'accès à votre domicile et devant l'insistance de votre interlocuteur, téléphoner à l'organisme dont il prétend dépendre ou menacer de faire appel à la gendarmerie,
- Si le démarcheur est parvenu à rentrer dans votre habitation, ne le laisser jamais seul, même si une seconde personne se présente à votre porte car il s'agit probablement d'un complice,
- en cas de démarchage à domicile abusif avéré, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie (délai de rétractation de 14 jours).
Sachez qu'un policier ou un gendarme :
- ne se présentera jamais à votre domicile avec un voleur qu'il aura arrêté,
- ne vous demandera pas de lui présenter vos bijoux, votre argent ou autres objets de valeurs.

Les recommandations figurant ci-dessus peuvent utilement, si vous en décidez ainsi, être rappelées dans le bulletin municipal et/ou mises en ligne sur le site internet de vos communes :

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects.

A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez-nous un courrier électronique à : prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Planning des permanences de Mme Isabelle RIVIERE, Conseillère départementale du Canton de Montaigu.

Mme Isabelle RIVIERE, Conseillère Départementale du Canton de Montaigu, organise des permanences ouvertes au public et sans rendez-vous.

Ces permanences se tiendront le mercredi après-midi de 16h00 à 18h00 en mairie de Saint Georges de Montaigu, selon le calendrier suivant :

- Mercredi 28 février 2018
- Mercredi 28 mars 2018
- Mercredi 25 Avril 2018
- Mercredi 23 Mai 2018
- Mercredi 27 Juin 2018
- Mercredi 25 Juillet 2018
- Mercredi 26 Septembre 2018
- Mercredi 24 Octobre 2018
- Mercredi 28 Novembre 2018
- Mercredi 19 Décembre 2018

caf-fr
CAPIER PAILLEZ PROCHE DE VOUS



L'ESPACE PARENTS

Vous êtes en congé parental, au foyer, au chômage...
 Vous vous sentez déconnecté de la vie professionnelle...
 Vous souhaitez :

- rencontrer et échanger avec d'autres parents
- vous informer sur des sujets en lien avec la vie quotidienne, la famille
- partager sur des thèmes qui vous préoccupent
- prendre un moment pour vous

Alors, venez rejoindre L'ESPACE PARENTS !

Ces rencontres ont lieu à la Communauté de communes, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent, le vendredi une fois tous les 15 jours (hors vacances scolaires), de 9h30 à 11h30. Accès libre aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes

Pour la garde de vos enfants, pensez à la halte-garderie ou au multi-accueil

L'animation de ces réunions conviviales est assurée par Stéphanie Bossis, travailleur social de la CAF. Les règles de base : écoute, respect, confidentialité et bienveillance.

Pour tout renseignement :
 Stéphanie Bossis : 02 51 48 41 55
 stephanie.bossis@cafla-roche-yon.cnafmail.fr




UN JARDIN plein de vie

L'ENTRETIEN SANS PESTICIDES

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION :

LE PETIT +
 Les pesticides (produits phytosanitaires) sont des produits chimiques dangereux. Que les bidons soient pleins ou vides, avec ou sans étiquette, C'EST DIRECTION LA DÉCHÈTERIE !

LE PLUS +
 Nocifs pour la santé et l'environnement, les pesticides ne sont plus distribués en libre accès. Au 1^{er} janvier 2019, ils seront définitivement retirés de la vente et leur usage sera interdit pour tous les particuliers.
 Inutile d'attendre, changez vos pratiques dès aujourd'hui.

Quelques conseils pour s'en passer...

- 1 FLEURISSEZ VOS PIEDS DE MURS**
 Remplacez les plantes indésirables par des plantes que vous aimez choisir. La flore spontanée fleurit et attire de nombreux pollinisateurs.
- 2 PAILLEZ VOS PLANTATIONS**
 Favorisez la reprise et le développement des végétaux tout en limitant l'arrosage et le désherbage. Recyclez vos tontes, feuilles mortes et broyat de branches.
- 3 VÉGÉTALISEZ VOS ALLÉES ET ESPACE DE STATIONNEMENT**
 Privilégiez l'engazonnement pour un entretien rapide à la tondeuse. Pour stabiliser le passage, arrosez pas à pas et mettez en place des dalles ou des pierres.

LE PLUS +
 Pour aller plus loin :
www.caf.fr
www.cafes.com
www.trivialis.fr
www.vendee-caul.fr



caue
 Vendée
 Trivalis
 Vendée
 caue

© SCOPIC - Illustration CAUE de la Vendée - Photo Stéphane Audran

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

CONCOURS DE BELOTE
 sans annonces
 organisé par
 l'Association
 CHAUCHÉ ALZHEIMER

Le mercredi 28 Mars 2018

Inscriptions à partir de 13h15 –
 salle Arc-En-Ciel

7 €

K.DEN'S

L'association K.den'S qui a aujourd'hui
 35 ans, fête en 2018 son 20^{ème} spectacle.

A cette occasion, beaucoup de monde est attendu !!!!!

Vous pourrez réserver vos places à partir du
 mardi 13 mars à 20h30, en vous rendant sur le lien
 ci-dessous :

➔ www.billetweb.fr/kdensb-day



Le Refuge de Grasla
Les Brouzils
Vendée

Pâques à Grasla

DIMANCHE 25 MARS

DEPART À PARTIR DE 8H30
Balades déguisées
(sans obligation)
3,7 ou 7 km
Quiz, ravitaillements et repas
Enfant : 4,00 €
Adulte : 6,00 €

DE 10H À 18H
Activités festives
qui enchanteront petits et grands
Sans oublier la traditionnelle
chasse aux oeufs !
(de 15h à 16h)
Gratuites

DE 10H À 18H
Marché gourmand
Faites le plein de
bons produits !

Renseignements
02.51.43.85.90
refugedegrasla@wanadoo.fr

Pâques à Grasla est de retour pour une nouvelle édition !

Dimanche 25 mars, venez fêter Pâques autrement. L'Association du Refuge de Grasla vous propose une nouvelle édition à vivre en famille ou entre amis. Retrouvez les balades déguisées dans la matinée. Nous vous proposons deux circuits, de 3,7 ou 7 km, adaptés pour petits et grands. Les départs se feront à partir de 8h30 et seront au tarif de 4,00€ pour les enfants et 6,00€ pour les adultes, quiz, ravitaillements et repas compris. Tout au long de la journée, le site du Refuge de Grasla vous accueille avec un marché gourmand de 10h à 18h, ainsi que des activités festives qui enchanteront les petits et les grands. Les enfants pourront nous rejoindre pour une chasse œuf gratuite, le Refuge de Grasla dévoilera ses nombreuses cachettes de 15h à 16h.

N'attendez plus pour vivre « Pâques à Grasla », laissez-vous entraîner dans cette journée festive !



Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Charente

Vente de jus de pommes

Mis en bouteille aux Vergers du Gaïchet par les bénévoles

2€ le litre

Pour 10 bouteilles achetées, 1 bouteille offerte

Commande à remettre au plus tard le 04/04/2018 dans la **boîte aux lettres des Scoubidoues**.

Paiement à joindre à la commande

Remise des bouteilles le **samedi 14 avril de 9h à 12h** sur le parking des Scoubidoues (pensez à apporter sacs et cabas !)

Les bénéficiaires serviront à financer les différents services de Familles Rurales.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Nombre de bouteilles : x 2€ = €

Paiement par chèque ou espèces

Distribution du prochain bulletin les 14 et 15 Avril 2018. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant le Samedi 07 Avril 2018**.